

République Française
Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon

Commune
LE MONETIER LES BAINS 05220

N°065/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **14 août 2025**

Date d'affichage : **21 août 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 20 août à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

Etaient présents :

Jean-Marie REY, Maire

Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints

Yveline CORDIER, Lisa FAURE, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Gabrielle GUIBERT, Jean-Baptiste CRAFFK,

Lisa FAURE a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	13
PRESENTS	:	9
VOTANTS	:	9

OBJET : PATRIMOINE COMMUNAL : CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL LE FLOUROU

Monsieur le Maire rappelle que le gite Le Flourou situé 31 rue Bonbourget au Monêtier-les Bains est donné à bail commercial à la SARL Le Flourou. Le bail commercial signé le 01 mars 2005 pour une durée de 20 ans et prévoyant la réalisation de travaux pour un montant de 200 000,00 € est arrivé à terme. Il a été proposé à la SARL Le Flourou le renouvellement du bail pour une durée de 09 ans.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2241-1 ;

VU le Code du Commerce et notamment ses articles L145-1 et suivants ;

VU le projet de bail annexé ;

CONSIDERANT que la commune est propriétaire du bâtiment dit « Le Moulin » cadastré AB848 d'une surface de 189,49 m² ainsi que du terrain attenant cadastré AB1292 d'une surface de 100 m² ;

CONSIDERANT que la SARL Le Flourou exploite le Gite Le Flourou depuis 2005 et que le bail commercial signé en son temps est arrivé à terme ;

CONSIDERANT dès lors qu'il convient de signer un bail commercial entre la commune et la SARL Le Flourou selon les dispositions du code du commerce relatives au bail commercial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

APPROUVE le bail commercial d'une durée de 09 ans moyennant un loyer annuel de 10 500,00 € hors taxes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit bail, ainsi que toutes les pièces s'y référant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY

La secrétaire de séance

Lisa FAURE